

# REGLEMENT du TrocSkiClinic

## ARTICLE 1 : Objet

Le "TrocSkiClinic" a pour objet de permettre aux particuliers par un contrat de dépôt-vente de vendre et/ou d'acheter à d'autres particuliers des articles de compétitions de skis (hors casques, chaussures, skis sous condition), sur une surface de vente dédiée "TrocSkiClinic" par SKI CLINIC SERVICE selon les modalités suivantes :

## ARTICLE 2 : Déroulement du "TrocSkiClinic"

2.1 dépôts : Vous déposez vos articles de compétition de ski d'occasion (combinaison, short, softshell, protections mains, protections tibia, batons....) à partir du 18 avril 2017 au magasin de Cluses du mardi au samedi entre 9 heures et 12 heures et entre 15 heures et 18 heures.

2.2 ventes : Vous achetez des articles de compétition de ski d'occasion à l'espace "TrocSkiClinic" à partir du 05 mai 2017 à 09 heures au jeudi 31 aout 2017 à 18 heures.

## ARTICLE 3 : Modalités du dépôt

SKI CLINIC SERVICE est libre de refuser de prendre en dépôt des articles qui ne répondraient pas à ses exigences notamment de sécurité, de qualité ou de prix. Si ceux-ci sont conformes à ses critères, SKI CLINIC SERVICE en devient dépositaire et vous propose de signer un contrat de dépôt-vente pour fixer le prix TTC de vos articles rendant votre dépôt irrévocable jusqu'à la fin de l'opération. ce contrat permet à SKI CLINIC SERVICE de proposer vos articles à la vente.

Dès le jeudi 31 aout 2017, vous serez tenu de récupérer vos articles invendus. Si ces articles ont été vendus, vous bénéficierez d'un avoir au magasin de Cluses. Chaque avoir, non remboursable, est valable jusqu'au 01/02/2018 et est utilisable en une ou plusieurs fois pour l'achat de matériel neuf ou d'occasion au magasin. Cet avoir ne pourra pas être utilisé pour de la location ou pour du service atelier (entretien, réparation).

## ARTICLE 4 : Obligations du déposant

En votre qualité de déposant, vous vous engagez à :

4.1 - Nous confier des articles en parfait état de fonctionnement, exempts de tout vice ou défaut qui les rendraient dangereux ou impropres à l'usage auquel ils sont destinés, étant entendu que vous restez responsable de tous les dommages ou pertes dont pourraient être victimes votre acheteur ou toute autre personne du fait des articles vendus par vous lors de l'opération TrocSkiClinic.

4.2 - Justifier du lieu et de la date d'achat des articles confiés en dépôt vente.

4.3 - Nous présenter lors du dépôt de vos articles, une pièce d'identité

4.4 - Accepter que vos noms et coordonnées soient communiqués à l'acheteur de votre matériel.

4.5 – Que pour tout dépôt de skis, ceux ci bénéficient de notre préparation PAC, afin de proposer aux acheteurs potentiels des skis refaits à neuf. Voir conditions dans le contrat de dépôt-vente.

#### ARTICLE 5 : Obligations de SKI CLINIC SERVICE

En sa qualité de dépositaire, SKI CLINIC SERVICE s'engage à :

5.1 - Faire ses meilleurs efforts pour faciliter la vente des articles de ski de compétition que vous lui confiez, mais ne garantit en aucun cas la vente des dits articles.

5.2 - Respecter strictement le prix de vente indiqué par le déposant sur le contrat.

#### ARTICLE 6 : Information générale

LES ARTICLES ACHETÉS LORS DU "TroSkiClinic" NE SONT NI REPRIS, NI ECHANGÉS, NI GARANTIS PAR SKI CLINIC SERVICE.

#### ARTICLE 7 : Données personnelles

Vos données sont collectées afin de permettre la gestion de vos dépôts et achats dans le cadre du "TroSkiClinic" et sont destinées à SKI CLINIC SERVICE, responsable du traitement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à SKI CLINIC SERVICE, Relations Clients, 7 rue du Docteur Gallet, 74300 Cluses.